

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 29 mai 2000-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Michel CADOT, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Marcel LAMBINON, représentant la CCI de Haute-Marne,
- M. J-P LHERITIER, représentant la Chambre des Métiers de la Meuse
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, Dainville-Bertheleville,
- M. Gérard HERRISSON, ADECO, représentant M. MARIE, CEDRA 52,
- M. Joël CAS, AEM,
- M. Jean FRANVILLE, CDR 55,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- Mlle Claire MAROIS, DRIRE Alsace (DIN),
- M. LEVENT, DRIRE Alsace (DIN),
- M. Bernard FAUCHER, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Jean-Paul GEOFFROY, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-François RENARD, conseiller général de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,
- M. Michel MARIE, CEDRA.

Etaient invités :

- M. Yves LE BARS, Président de l'ANDRA,
- M. Thomas BUSUTTIL, directeur de la communication ANDRA,
- M. Claude THOMAS, coordonnateur « Grands Chantiers ».

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 28 avril.

M. FRANVILLE revient sur les propos de M. FAUCHER relatifs à la définition des sources radioactives utilisées dans le laboratoire (information non disponible actuellement, les prestataires qui les utiliseront n'étant pas encore connus). Il remarque qu'il s'agit là d'une réponse nouvelle par rapport à celles apportées notamment par la DSIN, et s'interroge sur la possibilité pour l'ANDRA d'évaluer un volume global (dans le cadre de la réglementation ICPE) sans connaître précisément les sources utilisées.

M. LE BARS indique qu'une telle évaluation est possible, compte-tenu des besoins exprimés dans le programme de recherche, et que les besoins détaillés exprimés par les prestataires devront être conformes à cette évaluation.

M. FRANVILLE estime que les contradictions demeurent et qu'il serait préférable d'avoir une définition des sources dès maintenant. M. CADOT précise qu'en tout état de cause, l'Etat contrôlera l'utilisation de ces sources conformément à la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement.

1) Présentation de la politique de communication de l'ANDRA.

M. LE BARS rappelle l'intérêt que l'ANDRA apporte à une complète information du CLIS, qui, aux yeux de l'Agence, est un lieu privilégié de débat, dans un souci de pluralités d'expression. Puis il présente la politique de communication de l'ANDRA en rappelant sa mission (gérer les déchets radioactifs) et les rôles qui en découlent (acteur de la recherche, opérateur industriel et opérateur de service public) auprès d'un public très varié.

Dans ce contexte, la communication de l'ANDRA repose sur quatre principes :

- contribuer au débat national (relations avec les acteurs institutionnels nationaux et locaux, colloque, voyages de presse internationaux),
- être en position d'écoute, d'information et de dialogue (forums de travail thématiques, site internet, bâtiments d'accueil du public),
- exprimer les objectifs et les acquis, scientifiques et techniques,
- formaliser une éthique de la communication (pluralité des sources, information et réponse en continu, charte des parrainages).

M. BUSUTTIL précise comment ces principes se traduisent pour le laboratoire :

- Accueil du public sur le site et de scientifiques étrangers dans le laboratoire,
- Participation au CLIS, points d'informations, ateliers et forums de travail,
- Dossiers scientifiques dans « La vie du labo », conférences « Sciences pour tous », visites,
- Accès au laboratoire à des experts extérieurs à l'ANDRA, accès sur le site et aux documents, politique de parrainage clairement exprimée.

-

Annuellement, le coût des actions et des outils dédiés à la communication autour du laboratoire se monte à 2 millions de francs.

Suite à cette présentation, M. HERISSON estime d'une part que le discours change peu (la volonté de mieux faire est régulièrement mise en avant sans que les améliorations soient perceptibles) et que la crédibilité en est affaiblie, d'autre part que les difficultés rencontrées, liées à l'accès aux documents, rendent méfiants.

Pour M. LE BARS, l'ANDRA essaie effectivement de faire au mieux, en s'adaptant. En cas d'erreur ou de manquement, une sanction est toujours possible. M. CADOT indique que l'élaboration d'une éthique de la communication va dans le bon sens.

M. BUSUTTIL propose de revenir dans un an devant le bureau afin de faire un bilan des engagements pris par l'ANDRA. Cette proposition est acceptée.

M. CAS revient sur les propos de M. LE BARS (la gestion des déchets doit être étudiée indépendamment des choix énergétiques), et estime qu'au contraire le fait de trouver une solution pour les déchets permettra de prolonger la filière nucléaire. Il ajoute qu'il reste méfiant à l'égard de la volonté de l'ANDRA d'agir dans la transparence, comptant surtout sur certaines associations pour faire évoluer les pratiques. Enfin, il considère que l'ANDRA apparaît toujours plus comme un promoteur à son propre service et non au service du public. Ainsi, le parrainage est une action typique d'une entreprise privée, afin de se rendre indispensable auprès des collectivités ou d'autres organismes. De la même façon, l'image qui est donnée lors des visites d'un site tel que le Centre de Stockage de l'Aube est trompeuse, minimisant l'aspect dangereux.

M. LE BARS convient que la solution pour la gestion des déchets aura une influence sur les choix futurs, mais que la question se pose de toute manière, quels que soient ces choix. Concernant la communication proprement dite, il estime que l'ANDRA n'a aucune raison de s'autopromouvoir, ni de satisfaire un besoin à court terme (d'une collectivité par exemple) au détriment d'un intérêt à long terme.

Quant à la transparence ou à une vision trop lisse qui serait présentée au public, M. BUSUTIL indique que les visites des sites de l'ANDRA ne négligent aucun aspect, chacun restant libre de se faire une idée des dangers éventuels.

M. FRANVILLE demande si les fonds d'accompagnement versés de 1994 à 1998, font partie de la politique de parrainage (et si non, quel est leur fondement légal).

M. CADOT rappelle que les fonds d'accompagnement et le parrainage ne sont pas de même nature. Les fonds d'accompagnement découlent de la loi du 30/12/91, de décisions interministérielles prises suite au rapport de médiation de M. BATAILLE et d'une circulaire du ministre de l'Industrie du 30 avril 1996, relative à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement économique des laboratoires souterrains sur le stockage des déchets radioactifs de haute activité et à vie longue. Il précise que le reliquat de ces fonds (entre l'arrêt des versements mi-98 et la mise en place du Groupement d'Intérêt Public) sera attribué à ce Groupement.

M. FRANVILLE souhaite avoir des renseignements supplémentaires sur les sources utilisées pour la recherche (permettant d'envisager le stockage de combustibles irradiés non retraités) et sur l'entreposage d'américium au CSA, suite à un accident de transport (cet élément ne rentrant pas dans la catégorie des éléments faiblement ou moyennement radioactif).

M. LE BARS confirme que le programme de recherche prendra en compte le cas des combustibles usés, et que la capacité radiologique des déchets stockés au CSA est calculée globalement, mais aussi ouvrage par ouvrage et colis par colis.

M. LHERITIER souligne l'importance de la mémoire et le risque d'oubli. Pour M. LE BARS, c'est effectivement un enjeu primordial, les déchets étant dangereux s'ils sont mal conditionnés, dispersés ou oubliés. L'ANDRA réfléchit à cet aspect (au Centre de Stockage de la Manche et au CSA, où une exposition sur le thème de la mémoire a été récemment organisée).

M. CADOT propose que ce thème soit rattaché au colloque sur la réversibilité.

En dernier lieu, M. HERISSON souhaite que la toxicité chimique des déchets soit également prise en compte.

M. LE BARS indique que l'inventaire des déchets que l'ANDRA est chargée de dresser comprend cet aspect, quelle que soit l'origine de la toxicité. D'une manière générale, il s'engage à ce que l'ANDRA communique davantage sur les dangers, et à ce qu'elle fasse des efforts pour être disponible et à l'écoute.

M. CADOT retient trois points de cette présentation : la communication se fera dans le cadre d'une charte ; elle mettra en avant tous les aspects du dossier (y compris les dangers) ; le bureau du CLIS et le CLIS lui-même seront des interlocuteurs privilégiés, notamment pour l'information scientifique.

2) Tableau de bord mensuel du chantier.

M. THOMAS rappelle le rôle de la mission « Grands Chantiers » : assurer l'organisation sociale, prévoir les équipements d'accompagnement, optimiser l'impact local et favoriser le développement à long terme.

Il présente ensuite le tableau de bord, qui comprend les points suivants :

- marchés attribués pour l'ensemble du laboratoire,
- marchés de surface attribués,
- dépenses de pilotage et de fonctionnement pour le laboratoire,
- dépenses de construction et d'expérimentation,
- dépenses liées aux marchés de surface,
- dépenses totales pour l'ensemble du laboratoire,
- fiscalité locale et régionale,
- heures travaillées sur site,
- équipements d'accompagnement,
- visiteurs,
- études et équipements hors site.

M. LHERITIER souhaite des précisions concernant le nombre et l'hébergement du personnel du chantier. M. THOMAS indique qu'actuellement, les données ne prennent en compte que le personnel de l'ANDRA (environ 30 personnes, logées dans un rayon de 15 km, dans des logements existants éventuellement réhabilités). Les besoins du personnel du groupement fonds sont différents (séjour temporaire).

M. CAS remarque que les retombées locales sont moins importantes que ce qui avait été annoncé en 1994 et s'interroge sur l'après chantier. M. FAUCHER indique que les données sont provisoires et que le bilan présenté est intermédiaire. Des chiffres précis pourront être proposés, notamment par l'ANPE pour le recrutement local.

M. FRANVILLE relève dans un article de presse qu'un problème technique relatif au fonçage des puits est apparu. Il souhaite connaître les conséquences en terme

de coût et en terme de calendrier. M. FAUCHER confirme que la technique de fonçage a été modifiée pour répondre à un souci de sécurité et aux besoins scientifiques, entraînant un surcoût, mais sans conséquence sur le calendrier, l'ANDRA attendant de la DSIN l'autorisation de fonçage.

3) Préparation du colloque sur la réversibilité.

Il est proposé de décliner le thème principal (La réversibilité et ses limites) en 4 sous-thèmes : réversibilité et sûreté (principe de précaution, mémoire, adaptabilité) ; réversibilité et types de déchets (valorisation, conditionnement) ; programmes étrangers de recherche ; programme de l'ANDRA. L'aspect coût et financement devra également être pris en compte.

Pour l'organisation (public visé, lieu, modalités d'intervention, intervenants...), et après discussion entre les membres du bureau, il est décidé de préparer une journée se déroulant à Bar le Duc (EPL Agro) fin octobre ou début novembre, et comprenant un travail en ateliers pour chaque thème, une restitution par un rapporteur unique et un débat, avec un public invité plus large.

La prochaine réunion du bureau est fixée au lundi 3 juillet à 17h00 à Bure (salle de la mairie), avec pour principal point la préparation du colloque.